

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

4 MARS 2013

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 4 mars 2013 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Renaud Robinson
André O. Robinson
Marc Boucher
Jocelyne Poitras
Mario Lévesque

Sont absents : Paul-Hébert Bernatchez
Nathalie Laflamme

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Renaud Robinson, maire suppléant

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et dir. générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec-très.adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption des procès verbaux :
 - a. Séance ordinaire du 4 février 2013
5. Acceptation des dépenses
6. Règlement d'emprunt # 156 / Aqueduc Gros-Morne – Solde à refinancer de 27 500 \$
7. Fonds Éolien vs Route du Buisson – Travaux 2012
8. Honoraires professionnels – Évaluateur
9. Représentant municipal – Comité Développement
10. Chambre de Commerce de la Haute-Gaspésie – Cotisation 2013
11. URLS – cotisation 2013
12. Service incendie
 - a. Inscription – Pompier 1
13. Demandes diverses :
 - a. Centre de services Mont-Louis
 - b. Retrouvailles d'élèves de 1962 et 1967 – Location de salle
 - c. Réseau Biblio – Une naissance/un livre
 - d. Subvention – Association Sports et Loisirs Gros-Morne
 - e. École Saint-Maxime – Police de proximité
14. Période de questions
15. Levée de la séance

3479-03-2013 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par André O. Robinson, appuyé par Marc Boucher, et résolu à l'unanimité des conseillers :
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point « Demandes diverses » demeure ouvert.

Proposition adoptée.

3480-03-2013 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

Tous les membres déclarent avoir lu le procès-verbal de la session du 4 février 2013 ; Sur proposition de Jocelyne Poitras, Appuyé par Marc Boucher, Il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013 soit adopté sans modification.

Proposition adoptée.

3481-03-2013 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Marc Boucher, Appuyée de Mario Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

- ✓ Comptes à payer, pour un total général de 27 315.66 \$
- ✓ Comptes payés, pour un total général de 50 033.98 \$
- ✓ Paiements par dépôt direct, pour un total général de 25 434.26 \$

Listes présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

3482-03-2013 RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 156 – AQUEDUC GROS-MORNE / SOLDE À REFINANCER DE 27 500 \$

Considérant que le règlement # 156 Aqueduc Gros-Morne arrive à échéance le 5 mars 2013;

Considérant que le solde à refinancer pour une période de 5 ans est de 27 500 \$;

Considérant que la Caisse Populaire Desjardins Mer & Montagnes a déposé une soumission de renouvellement aux conditions suivantes :

- Emprunt de : Renouvellement solde d'emprunt de 27 500 \$
- Amortissement : 5 ans
- Intérêts : Calculés semestriellement et payable 2 fois par an
- Capital : 4 900 \$ remboursable annuellement mars 2014
- 5 200 \$ remboursable annuellement mars 2015
- 5 500 \$ remboursable annuellement mars 2016
- 5 800 \$ remboursable annuellement mars 2017
- 6 100 \$ remboursable annuellement mars 2018
- 0 \$ à renouveler

Taux d'intérêt : Terme de 5 ans : 5,76 %

En conséquence,

Sur proposition de Jocelyne Poitras,

Appuyée de Mario Lévesque,

Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le renouvellement du solde d'emprunt de 27 500 \$ pour un terme de 5 ans au taux de 5,76 % avec la Caisse Populaire Desjardins Mer & Montagnes.

QUE le maire et ou la secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tout document relatif à la présente.

Proposition adoptée.

3483-03-2013 FONDS ÉOLIEN VS ROUTE DU BUISSON – TRAVAUX 2012

Considérant la résolution 3431-12-2012 autorisant le transfert de crédits aux activités d'investissements pour l'année 2012;

Considérant qu'une erreur cléricale s'y est glissée;

Considérant que le transfert des crédits nécessaires aux travaux d'infrastructures du Chemin du Buisson de Gros-Morne devait provenir du Fonds Éolien Cartier;

Sur proposition de

Appuyée de

Il est résolu à l'unanimité

QUE la résolution 3431-12-2012 soit modifiée afin d'autoriser le transfert de crédit au montant de 11 301.55 \$ dédié aux travaux d'infrastructures sur le Chemin du Buisson du poste 59 15900 Fonds Éolien Cartier vers le poste 23 91200 Affect. Fonds réservé Éolien.

QUE la résolution 3355-08-2012 soit abrogée.

Proposition adoptée.

3484-03-2013 HONORAIRES PROFESSIONNELS – ÉVALUATEUR EN BÂTIMENT

Sur proposition de Jocelyne Poitras,

Appuyée de Marc Boucher,

Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte l'offre de services présenté par Evimbec ltée pour l'évaluation d'une propriété commerciale dans le secteur Mont-Louis pour une somme de 1500 \$ + taxes.

Proposition adoptée

3485-03-2013 REPRÉSENTANT MUNICIPAL – COMITÉ DÉVELOPPEMENT

Considérant que M. André O. Robinson a remis sa démission comme représentant municipal au sein du Comité de Développement;

Sur proposition de Jocelyne Poitras,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la démission de M. André O. Robinson au poste de représentant municipal au Comité de Développement soit acceptée.

Proposition adoptée.

3486-03-2013 CHAMBRE DE COMMERCE DE LA HAUTE-GASPÉSIE – COTISATION 2013

Sur proposition d'André O. Robinson,
Appuyée de Jocelyne Poitras,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis renouvelle sa cotisation annuelle auprès de la Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie pour l'année 2013 au montant de 143,72 \$, taxes incluses

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

3487-03-2013 URLS – COTISATION 2013-2014

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis renouvelle sa cotisation annuelle auprès de L'Unité régionale loisir et sport Gaspésie--Iles-de-la-Madeleine pour l'année 2013-2014 au montant de 100 \$.

QUE Paul-Hébert Bernatchez et Renaud Robinson soit nommé délégué de la Municipalité à l'assemblée générale.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

3488-03-2013 SERVICE INCENDIE – INSCRIPTION FORMATION POMPIER 1

Considérant que le Service incendie à procéder à un recrutement en vue de compléter la Brigade suite au désistement de certains membres;

Considérant que le prix de la formation par candidat au programme Pompier 1 se détaille comme suit :

Section 1	245 \$
Section 2	245 \$
MDO	120 \$

Sur proposition d'André O. Robinson,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'inscription d'un maximum de 5 candidats à la formation dispensée par EDUC Expert pour un maximum de 3 506,75\$, taxes incluses;

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

La secrétaire-trésorière

3489-03-2013 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES CHIC-CHOCS – APPUI À LA RÉOUVERTURE DU POINT DE SERVICES MONT-LOUIS

Considérant que, suite à la centralisation des services du Centre d'Action Bénévole des Chic-Chocs à Sainte-Anne-des-Monts, les bénéficiaires de l'Est de la MRC de la Haute-Gaspésie ont été privés de services de proximité;

Considérant que le Cercle des Fermières de Mont-Louis travaille intensivement depuis 2 ans afin d'obtenir des fonds pour tenter d'instaurer un service similaire afin de combler l'absence du Centre d'Action Bénévole;

Considérant que le Centre d'actions bénévoles des Chic-Chocs a le mandat de desservir

de façon équitable l'ensemble de son territoire;

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis considère qu'il est indispensable qu'un point de service du Centre d'action bénévole des Chic-Chocs soit disponible à Mont-Louis afin de desservir la population de l'extrême Est de la MRC de La Haute-Gaspésie;

Pour ces raisons,
Sur proposition de Jocelyne Poitras,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis appuie le Cercle des Fermières de Mont-Louis dans leurs démarches pour obtenir des services de proximité de la part du Centre d'action Bénévole des Chic-Chocs au même titre que les bénéficiaires du bureau de Ste-Anne-des-Monts;

QUE la Municipalité demande au Centre d'action Bénévoles des Chic-Chocs :

- de considérer l'importance des services de proximité pour tous les bénéficiaires desservis sur son territoire
- de considérer l'aide financière rattachée au secteur de l'Est vs une meilleure accessibilité aux services offerts;

Proposition adoptée

3490-03-2013 SUBVENTION 2013 - SPORTS & LOISIRS GROS-MORNE INC.

Considérant qu'un budget de 6000 \$ a été inscrit aux prévisions budgétaires 2013 au bénéfice de Sports & Loisirs Gros-Morne inc. ;

Sur proposition de Jocelyne Poitras,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité autorise le versement d'une aide financière de 6000 \$ à l'organisme Sports & Loisirs Gros-Morne inc. réparties en deux versements et remis à part égale en mars et octobre 2013.

Proposition adoptée.

3491-03-2013 POLICE DE PROXIMITÉ – BESOINS SPÉCIFIQUES DE LA SQ POUR 2013-2014

Considérant que l'École Saint-Maxime requiert les services de *Police de proximité* afin de réaliser des activités de prévention et de soutien auprès des élèves, du personnel et des intervenants ;

Considérant que la tenue de rencontre avec le Club des 50 ans et plus permettrait de les rassurer sur les mesures prises par la S.Q. afin de contrer le vandalisme et la maltraitance;

Considérant qu'une présence policière à titre préventive et de formation dans les établissements scolaire et avec les différents regroupements communautaires et sociaux est nécessaire ;

Sur proposition d'André O. Robinson,
Appuyée de Mario Lévesque
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis demande à la Sûreté du Québec, poste de Grande-Vallée d'ajouter à la liste des besoins spécifiques 2013-2014 la présence de la Police de proximité auprès des organismes du milieu.

Proposition adoptée.

3492-03-2013 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition d'André O. Robinson, la séance est levée.

Renaud Robinson, maire suppléant Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Paul-Hébert Bernatchez, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Paul-Hébert Bernatchez, maire